

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

20 mars 2019, 18 h

**Hôpital Notre-Dame
1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
(1^{er} étage, pavillon Lachapelle, local D-1088)**

(Adopté le 8 mai 2019)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M ^{me} Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M ^{me} Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

M. Christian Casanova	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M ^{me} Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur

Postes à combler :

	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 13 mars 2019, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 13 mars 2019 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 20 mars 2019 à 18 h 08.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 20 mars 2019, tel que déposé.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 13 mars 2019 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique.

1) M^{me} Monik Nantel, M. Roger Héroux et Alexandre-Laurent Héroux

M^{me} Nantel dépose séance tenante une correspondance adressée à M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, et en fait la lecture. Son conjoint, M. Roger Héroux et son fils, M. Alexandre-Laurent Héroux se joignent à elle pour remercier spécialement toutes les personnes pour leur implication et leur contribution à la mise en place et la création de la RAC Le Beaurivage, qui a accueilli Alexandre et trois autres bénéficiaires avec des besoins similaires.

Au nom du conseil d'administration, M^{me} Ulrich les remercie vivement d'avoir pris le temps de venir adresser leurs touchants témoignages.

2) M^{me} Ramatoulaye Diallo, responsable de l'information et de la mobilisation, Syndicat des travailleuses et travailleurs (STT) du CCSMTL - CSN

Faisant référence à l'engagement de la Coalition avenir Québec (CAQ) à l'effet de revoir la tarification élevée des stationnements des hôpitaux et des établissements de santé pour les patients et leurs familles, M^{me} Diallo demande un suivi sur le dossier du coût des permis de stationnement pour le personnel.

M^{me} Bélanger rappelle qu'une politique sur l'utilisation et la gestion des aires de stationnement par zone avait été adoptée à la séance du conseil d'administration du 26 septembre 2018. À ce stade-ci, les présidents-directeurs généraux du réseau n'ont pas reçu d'orientations ministérielles et d'échéancier pour ce dossier.

La deuxième question de M^{me} Diallo porte sur le déneigement problématique de certains stationnements d'établissements du CSSMTL lors de tempête de neige.

M^{me} Bélanger confirme qu'à la suite de difficultés constatées au niveau du déneigement de certains stationnements sur le territoire du CCSMTL, l'entreprise de déneigement a été informée de notre insatisfaction et d'agir avec diligence dans le respect du contrat. La direction suit de près ce dossier et sera vigilante pour la prochaine période hivernale.

3) M^{me} Marjolaine Pruvost, Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida (TOMS)

M^{me} Pruvost salue le travail de l'équipe du Service régional des activités communautaires et de l'itinérance dans l'élaboration du *Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux*. Cet important cadre de référence encadre l'attribution du soutien financier pour tous les organismes communautaires. Le RIOCM est impatient d'entamer les travaux avec le comité régional de liaison.

M^{me} Bélanger remercie M^{me} Pruvost de son intervention et profite de l'occasion pour souligner le départ à la retraite de M^{me} Manon Barnabé, chef de service régional, activités communautaires et itinérance, depuis la mise en place du CCSMTL en 2015 et auparavant de l'Agence de la santé et des services sociaux.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Ulrich fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 30 janvier :

12 février 2019

Formation des membres du conseil d'administration

Le 12 février dernier, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à une formation organisée par le Ministère, avec la contribution de l'École nationale d'administration publique (ENAP) à l'élaboration du contenu du programme, sous le thème de « *L'intelligence collective en gouvernance* ». Les quatre parties de la formation portaient sur :

1. Cadre légal et mécanismes de fonctionnement des CA
2. Intelligence collective en contexte de gouvernance
3. L'outil de prise de décision collective
4. Laboratoire d'apprentissage

21 février 2019

Séance du comité de gouvernance et d'éthique

Le 21 février 2019, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de gouvernance et d'éthique. M^{me} Marie-Hélène Croteau, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

25 février 2019

Séance du comité de vigilance et de la qualité

Le 25 février 2019, M^{me} Ulrich a participé, à titre d'invitée, à la séance du comité de vigilance et de la qualité. M. André Lemieux, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration

4 mars 2019

Séance spéciale du comité de gouvernance et d'éthique

Dans le cadre de l'exercice annuel d'évaluation de la présidente-directrice générale, M^{me} Ulrich a participé, le 4 mars 2019, à une séance spéciale du comité de gouvernance et d'éthique. Le formulaire d'évaluation dûment complété a été transmis selon l'échéancier demandé par le Ministère.

6 mars 2019

Séance du comité de vérification

Le 6 mars 2019, M^{me} Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Bélanger fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 30 janvier :

5 février 2019

Inauguration de l'Unité de formation clinique interprofessionnelle universitaire

- En partenariat avec la faculté de médecine de l'Université de Montréal, le CCSMTL a mis en place un

programme de formation des médecins en première ligne pour les soins aux aînés à domicile.
Était présente la D^{re} Nathalie Claire Fon, directrice du département de médecine de famille et de médecine d'urgence de l'UdeM, pour représenter l'Université de Montréal, partenaire essentiel de ce projet novateur

8 février 2019

Rencontre avec Marguerite Blais

- En compagnie de plusieurs membres du comité de direction, une rencontre s'est tenue avec la ministre responsable des aînés et des proches aidants. Plusieurs projets novateurs que notre organisation souhaite développer, ont été présentés.

13 février 2019

Événement Partenariat DSI-FSI-CII

- Le CCSMTL était l'hôte de la 12^e édition de l'Événement Partenariat de la direction des soins infirmiers (DSI), du conseil des infirmières et infirmiers (CII) et de la Faculté des sciences infirmières (FSI) de l'Université de Montréal.
- Cette journée de formation intitulée « *Pertinence clinique et leadership infirmier : Pour l'innovation en santé urbaine* » a permis de mettre en valeur des infirmières d'exception exerçant leur plein potentiel dans leur pratique et répondant aux besoins réels de la population.
- Étaient notamment présents le président de l'OIIQ, Luc Mathieu, la directrice nationale des soins infirmiers au MSSS, Sylvie Dubois, et la doyenne de la FSI de l'UdeM, Francine Ducharme.
- Malgré la tempête, plus de 150 infirmières et gestionnaires se sont rassemblés, le 13 février dernier, à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.

15 février 2019

Événement Porte-paroles du CCSMTL

- Il s'agissait du tout premier événement de Reconnaissance des porte-paroles du CCSMTL pour remercier tous les employés jouant un rôle dans le rayonnement de nos travaux et la mise en valeur de nos expertises en agissant à titre de porte-paroles.
- Grâce à eux, notre organisation s'est forgée une solide réputation de communicateur et de transparence et a établi des liens privilégiés avec les médias.

21 février 2019

Journée provinciale sur le trouble lié à l'utilisation d'opioïdes (TUO)

- Cette activité interdisciplinaire de transfert de connaissances et de réseautage a permis de réunir des professionnels de différents milieux et régions, afin de partager sur les enjeux relatifs aux services reliés aux TUO dans la province et permettre également une mise à jour de l'information concernant les meilleures pratiques à mettre en place pour les services offrant le traitement pour le TUO.
- Il s'agissait de la toute première journée provinciale sur le trouble lié à l'utilisation d'opioïdes.
- Ce grand rassemblement des professionnels de la santé et des gestionnaires a permis un échange des meilleures pratiques afin d'améliorer la qualité et l'accès de nos soins et services.

22 février 2019

Bal Fondation santé urbaine

- L'événement annuel incontournable de la Fondation santé urbaine, le Bar Urbain, s'est tenu cette année dans la salle du Cirque Éloïse.
- Plus de 300 personnes étaient sur place et a permis d'amasser un bénéfice record de 110 000 \$. Cette somme viendra soutenir divers projets prioritaires à l'Hôpital Notre-Dame, à l'Hôpital de Verdun et dans les 14 CHSLD et 8 CLSC du CCSMTL.
- Étaient notamment présents, Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, Isabelle Melançon, Députée de Verdun et Leader parlementaire adjointe de l'opposition officielle et David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

22 février 2019

Lancement des capsules SCPD

- À l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal s'est tenu le lancement de nouvelles capsules de formation en ligne maintenant disponibles qui vise à outiller davantage les intervenants de première ligne dans les CHSLD du Québec œuvrant auprès de personnes atteintes de symptômes comportementaux et psychologiques de la

démence (SCPD).

- Ce travail a été réalisé en collaboration entre l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et les 4 RUISSS de la province, et grâce à un soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Ce programme de formation améliorera grandement la qualité de vie des aînés ainsi que leurs proches aidants.

4 mars 2019

Rencontre avec madame Manon Massé

- Discussion sur certaine situation clinique.

8 mars 2019

Journée internationale des droits des femmes

- M^{me} Bélanger a assisté à un événement sur la féminisation de la profession de médecin organisée par la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance du 30 janvier 2019

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 30 janvier 2019, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

Se référant au point 15.1 – Pénurie des effectifs médicaux en CHSLD : l'évolution de ce dossier est suivie de très près par la direction des services professionnels, notamment avec le comité paritaire MSSS-FMOQ.

6.2 Suivi de la séance spéciale du 12 février 2019

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 12 février 2019, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

Il n'y a aucun suivi relatif au procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du 12 février 2019.

6.3 Calendrier des séances du conseil d'administration 2019-2020

Résolution 2019-03-20-01

Calendrier des séances du conseil d'administration 2019-2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, ce dernier est tenu de se réunir au moins six fois par année et doit fixer, par résolution, le calendrier de ses séances.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, ce dernier doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle la population est invitée à participer. Cette séance peut être tenue en même temps que l'une des séances régulières.

ATTENDU QUE le calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2019-2020 se présente comme suit :

- Mercredi 25 septembre 2019 (séance ordinaire);
- Mercredi 6 novembre 2019 (séance publique annuelle d'information);
- Mercredi 27 novembre 2019 (séance ordinaire);
- Mercredi 22 janvier 2020 (séance ordinaire);
- Mercredi 25 mars 2020 (séance ordinaire);
- Mercredi 6 mai 2020 (séance ordinaire);
- ~~Mercredi 10 juin 2020 (séance ordinaire).~~ Jeudi 11 juin 2020 (Séance ordinaire)

Il est convenu de modifier exceptionnellement la date du 10 juin pour le 11 juin 2020.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2019-2020.

6.4 Règlement de régie interne du conseil d'administration

Résolution 2019-03-20-02

Révision du Règlement de régie interne du conseil d'administration

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du *Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements* (RLRQ, c. S-5, r. 5): Le conseil d'administration d'un établissement public peut adopter les règlements nécessaires pour l'exercice des responsabilités de l'établissement, et il doit adopter des règlements portant sur les points suivants, lorsqu'ils relèvent du champ d'activités de l'établissement :

1° sa régie interne; (...).

ATTENDU QU'à sa séance du 13 juin 2018, le conseil d'administration adoptait une résolution en vue de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser le projet de déménagement du siège social de l'établissement à l'Hôpital Notre-Dame, soit au 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1.

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a reçu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour modifier l'emplacement de son siège social à l'Hôpital Notre-Dame, soit au 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la version amendée du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette version amendée du règlement entre en vigueur le 20 mars 2019.

7. Qualité et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point et répond aux questions des membres.

Les faits saillants des résultats à la période 10 sont aux nombres de onze (11) **verts**, dix-sept (17) **jaunes** et dix-huit (18) **rouges**, dont trois (3) qui ne sont pas de véritables écarts défavorables, car ce sont des données cumulatives.

À la lumière des résultats de la période 10, selon le modèle qualité performance (MQP), l'établissement est en bonne posture pour la dimension **Accessibilité/Qualité** :

- Soutien à domicile de longue durée;
- Évaluation spécialisée en dépendance;
- Chirurgie et chirurgie hospitalisée (HV et HND);
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est moins de 28 jours – (HV);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies (HV);
- En DI-TSA 1^{ère} ligne priorité modérée et services spécialisés priorité urgente;
- En DP 1^{ière} ligne et services spécialisés (toutes les priorités) et services spécialisés (priorités élevée et modérée);
- Taux de fugues;
- Projets en cours.

Les résultats sont presque atteints pour les indicateurs suivants :

- 48 heures et plus sur civière – (HV et HND);
- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires;
- Chirurgie en oncologie dont le délai d'attente est moins de 56 jours – (HV et HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les résonances magnétiques (HV);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les tomodensitométries (HV et HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies (HV);
- En DI-TSA 1^{ère} ligne priorité élevée et services spécialisés priorité urgente;
- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DITSA;

- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (ERV) – (HV et HND);
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – (HV);
- Nombre de fugues;
- Projets en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- Soins palliatifs et de fin de vie à domicile;
- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans);
- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans);
- DMS sur civière (HV et HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les résonances magnétiques (HND);
- Examens électifs primaires en imagerie médicale pour les autres échographies (HND);
- En DI-TSA Services spécialisés (priorités élevée et modérée);
- En DI-TSA, services spécialisés chez les enfants de moins de 5 ans;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (SARM) – (HV et HND) ;
- Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours-présence (clostridium) – (HND et IRGLM).

Mobilisation/Optimisation

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs ressources humaines, ceux-ci sont globalement stables. Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la période 10.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, l'ensemble des projets évolue de façon favorable. Il est à noter que les données présentées sont en date du 5 janvier 2019 pour cet indicateur.

7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente le rapport et répond aux questions des membres. Ce rapport propose un portrait trimestriel de la prestation sécuritaire des soins et services au CCSMTL dont les données ont été extraites le 13 février 2019. Les données statistiques en lien avec les déclarations d'incidents et d'accidents du CIUSSS sont extraites avec le logiciel Système d'information sur la sécurité des soins et services (SISSS).

Le prochain rapport pour les périodes 1 à 13 (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019) sera présenté lors du conseil d'administration du 12 juin 2019.

8. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 21 février 2019

8.1 Rapport de la présidente

M^{me} Marie-Hélène Croteau, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, présente le rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 21 février 2019.

1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de l'engagement et affirmation du membre (Annexe 1) et de la déclaration d'intérêts (annexe 3) d'un nouvel administrateur et s'en est déclaré satisfait.

Un rappel sera fait aux administrateurs à l'effet que chacun a l'obligation de signer à nouveau l'annexe 3 du Code d'éthique et de déontologie, lorsque des changements doivent être apportés à leur déclaration d'intérêts.

2. Mandat et plan de travail 2018-2019

Le comité de gouvernance et d'éthique ont passé en revue leur plan de travail 2018-2019 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30)* applicable aux membres du conseil d'administration.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.

- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada.

3. Matrice de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration

Le document portant sur la matrice de compétence et d'expérience a été mis à jour pour refléter l'arrivée d'un nouvel administrateur.

Compte tenu que les compétences et l'expérience des administrateurs ont pu évoluer depuis 2015, il sera demandé aux administrateurs de compléter à nouveau la matrice dans la semaine du 25 mars 2019.

4. Évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités

Autoévaluation des administrateurs quant à leur contribution au sein du conseil d'administration

Il a été convenu que le processus d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités, de même que l'autoévaluation des administrateurs quant à leur contribution au sein du conseil d'administration, soient arrimés avec le calendrier des périodes financières, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Le prochain exercice sera lancé le 25 mars 2019.

5. Agrément Canada

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance des activités préparatoires du conseil d'administration en vue de la visite d'Agrément qui se tiendra du 17 au 22 novembre 2019.

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le jeudi 23 mai 2019 de 14 h à 16 h.

9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 25 février 2019

9.1 Rapport du président

M. André Lemieux, président du comité de vigilance et de la qualité, présente le rapport de la séance du comité de vigilance et de la qualité du 25 février 2019.

1. Séance du comité de vigilance et de la qualité du 26 novembre 2018 – Affaires découlant

✓ Agrandissement – Hôpital

Le responsable du comité sur le projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun dit prendre en considération la recommandation de porter une vigie particulière en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et que le comité des usagers sera sollicité afin d'identifier une personne avec déficience physique pour participer au comité de consultation sur les plans définitifs.

✓ Certification et traitement des plaintes des résidences privées pour aînés (RPA) et des ressources d'hébergement en dépendance (RHD)

Une réunion s'est tenue avec les représentants des directions qualité, évaluation, performance et éthique des CIUSSS de Montréal pour la mise en œuvre d'un plan de transition pour la décentralisation de la certification et du traitement des plaintes des RPA dans les cinq CIUSSS territoriaux de Montréal. Le transfert sera effectif à compter du 1^{er} avril 2019. Les travaux sont en cours.

La CPQS a tenu une première rencontre avec ses collègues des CIUSSS montréalais. Une autre rencontre est prévue en mars. Selon les besoins, une troisième rencontre pourrait s'ajouter.

La répartition territoriale au 30 septembre se définissait comme suit : 209 résidences privées pour aînés et 14 ressources d'hébergement en dépendance. De ce nombre, 20 RPA et 5 RH sont situées sur le territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMT). Le CCSMTL maintient son mandat régional pour la certification et le traitement des plaintes des RHD.

2. État d'avancement des travaux du plan d'action - Continuum en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) – direction adjointe continuum du DI-TSA, 1^{re}, 2^e et 3^e lignes

Les principaux points observés sont :

- En P-8, atteinte de la cible d'une attente de moins de 12 mois pour un premier service spécialisé d'adaptation/réadaptation, soit cinq mois d'avance sur l'échéancier prévu;
- En comparant les trois années en P7 et en P10, il est constaté qu'il y a plus de nouveaux enfants desservis depuis la mise en place du projet (P11 2016-2017), qu'au début de 2016-2017;

- En comparant les trois années, il est remarqué que la proportion d'enfants de 6 ans qui débutent un service sur le nombre d'enfants total débutant un service diminue, ce qui signifie que l'âge d'entrée en service est de plus en plus bas : en 2016-2017, 27 % avaient plus de 6 ans, en 2017-2018, 22 % avaient plus de 6 ans et en 2018-2019, 16 % avaient plus de 6 ans;
- Depuis le début du projet en P11 (2016-2017) jusqu'en P10 2018-2019, 641 nouveaux enfants ont été desservis. Au cours de la même période, 732 nouvelles demandes ont été reçues, et ce, sans compter les demandes pour UnisSon. Il est observé une augmentation des demandes de service, puisqu'en plus des demandes pour le programme 0-6 TSA, depuis 2017-2018, 160 demandes par année visent le programme UnisSon (demandes qui auparavant auraient été dirigées au programme 0-6 TSA). À la P10 2018-2019, 349 demandes aux 0-6 TSA ont été reçues, et ce, sans compter les demandes à UnisSon, approximativement 143. Il s'agit d'un nombre plus élevé que les années précédentes.
- En P10, un total de 101 familles ont refusé les services depuis le début de l'année financière.

Les étapes à venir sont :

- Réévaluation de la répartition des ressources lorsque les délais auront commencé à être résorbés dans les autres programmes;
- Mise en place des groupes de formation aux parents avant le démarrage des services individuels (modèle utilisé en Montérégie);
- Optimisation du temps d'intervention en ICI afin de prendre quelques suivis supplémentaires en adaptation/réadaptation et ainsi contenir les difficultés liées au manque de ressources humaines (6 postes en processus de remplacement).

Le prochain défi demeure les services pour la clientèle 7-100 ans DI TSA.

3. Tableau des recommandations du Protecteur du citoyen et suivis de la CPQS

Le Protecteur a procédé à la fermeture de trois dossiers (17-33398, 17-32850 et 18-04725), et à l'ouverture de trois dossiers (18-13216, 18-10178 et 18-06624). Il a aussi émis un avis d'intervention (18-10937). Malgré la fermeture du dossier concernant la Résidence Bellerive (17-33398), en suivi d'une demande adressée à l'équipe de certification de la DQEPE, une visite d'inspection non annoncée a été effectuée à la ressource d'hébergement. Les éléments du Règlement ont été repris et les représentants de la certification étaient satisfaits des progrès et du maintien des conditions de la résidence.

4. Rapport ad hoc du 1^{er} août au 30 novembre 2018 – Application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits, de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

Entre le 1^{er} août et le 30 novembre 2018, le bureau du CPQS a traité 711 dossiers au cours de cet exercice répartis ainsi : 193 plaintes, 23 plaintes médecins examinateurs, 91 interventions, 366 assistances, 38 consultations et 44 activités liées aux autres fonctions. Les 193 plaintes reçues au courant de cette période ont donné lieu à l'analyse de 325 motifs qui ont amené à des mesures correctives, soit 142, dont la majorité à portée systémique. Durant cette même période, 16 dossiers ont été transmis au Protecteur du citoyen. Des dossiers de plainte traités, 68 % ont respecté le délai légal de 45 jours.

5. Tableau des recommandations du Bureau du coroner

En suivi d'un rapport d'investigation du coroner concernant le décès d'une personne à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal reçu par le MSSS, il a été demandé aux CISSS et CIUSSS de diffuser le contenu du rapport auprès de la direction des services professionnels et de la direction des services infirmiers et aussi à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique de l'établissement.

6. Calendrier des rencontres 2019-2020

Le calendrier des rencontres 2019-2020 a été adopté :

- 2019** : Mercredi 1^{er} mai, 14 h 30 à 16 h 30
 Lundi 16 septembre, 13 h 30 à 15 h 30
 Lundi 2 décembre, 13 h 30 à 15 h 30
2020 : Lundi 24 février, 13 h 30 à 15 h 30

7. Prochaine séance du comité de vigilance et de la qualité

La date de la prochaine rencontre est le 1^{er} mai 2019.

10. Comité de vérification – Suivi de la séance du 6 mars 2019

10.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente le rapport de la séance du comité de vérification du 6 mars 2019.

1. DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES, VOLET OPÉRATIONS

1.1 Planification triennale des équipements généraux et médicaux (PCEM-EM) 2018-2021 ET pour 2019-2022

Aux fins d'assurer la continuité des services rendus dans la prestation des soins aux usagers, le maintien de l'appareil médical consiste à remplacer un appareil par un nouveau et à retirer du parc d'équipements l'appareil ainsi remplacé. Exceptionnellement, deux planifications triennales ont été réalisées en même temps (2018-2021 et 2019-2022) dans le but de répondre aux exigences du ministère de Santé et de Services sociaux (MSSS).

En juillet 2018, le MSSS a procédé à l'allocation des enveloppes 2018-2019 de remplacement de l'équipement médical dans le cadre du plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM). Pour l'enveloppe récurrente de PCEM équipement médical (PCEM-EM), le CCSMTL a reçu 8 673 548 \$.

En ce qui a trait l'année 2019-2020, le CCSMTL n'a pas encore reçu la lettre officielle du MSSS touchant l'allocation des enveloppes de remplacement de l'équipement médical. Cependant, les montants alloués sont présentés sommairement dans la plateforme de suivi du MSSS, soit Actif+Réseau. Ainsi, le CCSMTL a reçu 8 516 432 \$ pour le PCEM-EM de l'année 2019-2020.

De plus, une allocation de 100 M\$ est accordée à l'échelle provinciale en 2017-2018 pour la résorption du déficit de maintien – équipement médical afin de remplacer spécifiquement les équipements inclus dans l'inventaire national (équipement stratégique) dont l'âge dépasse la durée de vie normalisée. La subvention de résorption du déficit de maintien des actifs (RDMA) accordée au CCSMTL est 766 693 \$ et 504 595 \$ pour l'année 2018-2019 et 2019-2020, respectivement.

Enfin, une synthèse des demandes du CCSMTL est présentée en annexe montrant l'équilibre entre les demandes et les subventions du plan triennal. Considérant les subventions pour le PCEM-EM et le RDMA.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2018-2021 et 2019-2022 pour chacun des établissements d'origine du CCSMTL.

2. DIRECTION APPRIVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

2.1 Reddition de compte en gestion contractuelle

M. François Leroux a déposé pour information la liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et 100 000 \$ et plus (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services).

Les faits saillants :

- Un contrat avec Cofomo inc./ CIM Conseil et Informatique de 11,6 M\$ pour des banques d'heures en ressources externes spécialisées en informatique, en raison de projets provinciaux.
- Contrat avec construction Bralteck de 1,6 M\$ pour les salles de télécommunications avec l'Hôpital Notre-Dame.
- Contrat avec Trigonix inc. de 1,4 M\$ pour la numérisation des dossiers d'usagers pour une durée de 5 ans.

On note qu'il n'y a aucun dépassement de coûts concernant des modifications de plus de 25 % à des contrats de plus de 250 000 \$ pour cette période.

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3.1 Planification triennale du plan de conservation et fonctionnalités immobilières (PCFI) 2019-2022

Par le passé, le MSSS autorisait les enveloppes budgétaires aux fins de maintien des actifs du réseau sociosanitaire québécois annuellement. Cette année, la nouveauté est à l'effet que nous sommes tenus d'effectuer une planification triennale qui sera révisée annuellement. Notre planification triennale porte sur un montant annoncé de 25 056 918 \$ par année. Ce montant est constitué de deux enveloppes distinctes eu égard aux catégories des actifs concernés :

Activités	Allocation annuelle CCSMTL
1. Maintien des actifs immobiliers	18 989 520 \$
2. Rénovation fonctionnelle mineure autre qu'en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)	6 067 398 \$

Il importe de mentionner que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle gouvernance au 1^{er} avril 2015, le CCSMTL doit assurer les responsabilités antérieurement dévolues à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal concernant les établissements privés conventionnés (EPC), dont les installations sont de propriété publique. La portion attribuée aux EPC pour le maintien des actifs est de 641 626 \$ annuellement et ce montant est exclu dans les enveloppes 2019-2022 ci-haut mentionnées. Les EPC doivent, eux aussi, obtenir l'approbation de la présidente-directrice générale pour leurs plans triennaux.

3.2 Reddition de compte en gestion contractuelle – Modifications à des contrats de construction et dépassement de coûts

M. Rénald Breton a déposé la liste des modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus.

3.3 Renouvellements et modifications de baux

M. Rénald Breton a déposé un document qui présente de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellement de baux. Le détail de ces baux est présenté dans la fiche synthèse et la résolution déposées au conseil d'administration ainsi que la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements et modifications des baux identifiés dans la fiche synthèse.

3.4 Mise en place d'un comité de santé environnementale et de développement durable

La Loi sur le développement durable assujettit les ministères et organismes à l'adoption d'un plan d'action de développement durable. Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ne sont pas visés par cette loi. Le gouvernement se réserve toutefois le droit de les assujettir à tout moment. Afin d'éviter cet assujettissement, il est demandé aux ministères de soutenir leurs établissements pour faire émerger des démarches volontaires de développement durable. À cette fin, les établissements ont dû désigner un répondant en développement durable en novembre 2015. Considérant la taille des établissements, la mise en œuvre d'une démarche de développement durable ne peut être la tâche d'une seule personne.

Dans un premier temps, le MSSS demande aux établissements de mettre en place un comité de santé environnementale et de développement durable. Ce dernier devra être entériné par le conseil d'administration. Ce comité est coordonné par le répondant de développement durable de l'établissement et doit être constitué d'ici le 31 mars 2019.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter la constitution du comité de santé environnementale et de développement durable du CCSMTL.

4. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1 Suivi des recommandations des auditeurs

À chaque année, des recommandations sont émises par les vérificateurs lors de la réalisation des états financiers. Les recommandations émises au 31 mars 2018 sont présentées en annexe avec un suivi des actions entreprises par le CCSMTL.

4.2 Suivi budgétaire 2018-2019 et 2019-2020

Suite au dépôt d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire le 30 janvier dernier, un plan d'action a été élaboré.

Le comité exécutif a identifié les directions qui devaient présenter un plan d'action de retour à l'équilibre budgétaire et un suivi budgétaire périodique avec les directions concernées a été effectué.

Le déficit projeté était de 25 M\$ en date de la période 9, à lumière des informations reçues à la période 11, le CCSMTL est en déficit de 19 288 414 \$ et nous projetons toujours un déficit d'au maximum 25 M\$.

Tous les membres du comité de direction sont depuis longtemps sensibilisés et doivent apporter une

attention particulière aux dépenses autres que salariales d'ici le 31 mars 2019.
Une lettre sera transmise au MSSS concernant certains dossiers qui sont sous-financés.
Une séance spéciale du comité de vérification est prévue le 8 avril prochain pour assurer le suivi.

10.2 Planification triennale de remplacement de l'équipement médical (PCEM-EM) 2018-2021 et 2019-2022

Résolution 2019-03-20-03

Plans triennaux de remplacement de l'équipement médical 2018-2021 et 2019-2022

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) procède annuellement à l'allocation des enveloppes récurrentes du plan de conservation de l'équipement et du mobilier – équipement médical (PCEM-EM);

ATTENDU QUE les directions (en cogestion médico-administrative) ont établi leurs priorités de manière à respecter la subvention annuelle accordée par le MSSS pour chacune des constituantes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en termes de remplacement de l'équipement médical;

ATTENDU QU'en juillet 2018, le MSSS a procédé à l'allocation des enveloppes de remplacement de l'équipement médical dans le cadre du PCEM pour l'année 2018-2019;

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal attend toujours l'allocation officielle des enveloppes de remplacement de l'équipement médical dans le cadre du PCEM pour l'année 2019-2020. Le montant des allocations sont néanmoins présentées sur la plate-forme en ligne Actif+Réseau;

ATTENDU QUE pour l'enveloppe récurrente du PCEM-EM, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a reçu 8 673 548 \$ et 8 516 432 \$ pour l'année 2018-2019 et 2019-2020, respectivement;

ATTENDU QU'une allocation de 100 M\$ est accordée à l'échelle provinciale en 2018-2019 et 2019-2020 pour la résorption du déficit de maintien – équipement médical;

ATTENDU QUE cette allocation permet de remplacer spécifiquement les équipements inclus dans l'inventaire national (équipement stratégique) dont l'âge dépasse la durée de vie normalisée. La subvention de résorption du déficit de maintien des actifs accordée au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est de 766 693 \$ et 504 595 \$ pour l'année 2018-2019 et 2019-2020, respectivement.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver le plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2018-2021 et 2019-2022 pour chacun des établissements d'origine du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

10.3 Baux immobiliers

Résolution 2019-03-20-04

Ententes de location

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement des ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Atelier de travail Edison	9181, rue Edison
Foyer de groupe pour JDA Harmony	7495, rue Chabot
Foyer de groupe pour JDA Désy	6014, rue de Charny

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser ces dits renouvellements dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes

ententes

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

10.4 Mise en place d'un comité de santé environnementale et de développement durable

Résolution 2019-03-20-05

Comité de santé environnementale et de développement durable

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux demande aux établissements de mettre en place un comité de développement durable;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité de santé environnementale et de développement durable est en vigueur au sein du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal depuis novembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal a adopté une politique de développement durable en date du 27 novembre 2017;

ATTENDU QU'un plan d'action de santé environnementale et de développement durable a été élaboré;

ATTENDU QUE les rôles et responsabilités du comité de santé environnementale et de développement durable ont été définis;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité**, d'adopter la constitution du comité de santé environnementale et de développement durable du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

11. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

11.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-03-20-06 et 2019-03-20-24. (Voir annexe 1)

11.2 Résolutions adoptées antérieurement – Amendements

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les amendements aux résolutions adoptées antérieurement dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-03-20-25 et 2019-03-20-27. (Voir annexe 1)

11.3 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congé dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-03-20-28 et 2019-03-20-37. (Voir annexe 1)

11.4 Démissions et départs

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les démissions et les départs dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-03-20-38 et 2019-03-20-49. (Voir annexe 1)

11.5 Modification de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-03-20-50 et 2019-03-20-56. (Voir annexe 1)

11.6 Renouvellement de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros 2019-03-20-57 et 2019-03-20-64. (Voir annexe 1)

11.7 Nomination du chef du service de neurologie – Hôpital Notre-Dame

Résolution 2019-03-20-65

Nomination du chef du service de neurologie de l'Hôpital Notre-Dame

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la nomination du docteur Mario Ducharme à titre de chef du service de neurologie de l'Hôpital Notre-Dame du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

12. Conseil multidisciplinaire

12.1 Avis et recommandations en lien avec la pratique professionnelle et l'acte réservé de la détermination du plan d'intervention tel que prescrit au code des professions

M. Marc-André Chatigny, président du comité exécutif du Conseil multidisciplinaire (CECM) du CCSMTL, présente l'avis qui porte sur la pratique professionnelle et l'acte réservé de la détermination du plan d'intervention (PI) tel que prescrit au code des professions, notamment en lien avec le rôle du spécialiste en activités cliniques (SAC) à la Direction du programme jeunesse. Le Conseil multidisciplinaire porte à l'attention du conseil d'administration une préoccupation de la part de ce groupe de professionnels et émet à la fois certaines recommandations.

M. Chatigny fait part de son inquiétude quant à la pénurie de main-d'œuvre importante et de la difficulté de recrutement de professionnels. Il est primordial que les actions ciblent des stratégies pour influencer favorablement l'attractivité, le recrutement et la rétention de professionnels qualifiés.

M^{me} Micheline Ulrich invite M^{me} Lesley Hill, directrice du programme jeunesse, et M. Louis Rocheleau, directeur adjoint à la direction des services multidisciplinaires - Volet pratiques professionnelles, à présenter la détermination du plan d'intervention.

M^{me} Hill débute la présentation du document portant sur la « *Détermination du plan d'intervention* » qui vise à compléter le portrait dressé par le Conseil multidisciplinaire et à assurer le conseil d'administration que des actions seront prises pour adresser les enjeux dont il est question.

Le document produit par le Conseil multidisciplinaire met en lumière les changements législatifs de 2009, qui ont modifié le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, notamment en introduisant un acte réservé, c'est-à-dire la détermination du plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation. Deux types de professionnels étaient identifiés pour accomplir cet acte réservé, soit le travailleur social et le psychoéducateur.

Le Centre jeunesse de Montréal, à l'instar de l'ensemble des centres jeunesse du Québec, a dû analyser les impacts de la nouvelle législation sur l'offre de service clinique. La personne autorisée par la Directrice de la protection de la jeunesse (DPJ) et le délégué jeunesse désigné par la Directrice provinciale en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), était et demeure l'intervenant principal devant procéder à l'élaboration du plan d'intervention. Ces personnes portaient et portent toujours les titres d'emploi d'agent de relations humaines (ARH) et de technicien en travail social (TAS). Durant la période de transition de la mise en application de la nouvelle législation, plusieurs personnes autorisées et délégués jeunesse ont pu intégrer un registre des actes réservés ou adhérer à leur ordre professionnel. Cependant, bon nombre de ces personnes possédant une formation de criminologue ou autre formation, n'ont pas été admissibles.

En 2012, le Centre jeunesse de Montréal a révisé ses politiques et a conféré le rôle de la détermination des plans d'intervention aux spécialistes en activités cliniques, professionnels intégrés aux équipes des centres de réadaptation. Ce rôle a également été confié à des spécialistes en réadaptation psychosociale pour la détermination du plan d'intervention des jeunes hébergés en Ressources intermédiaires (RI).

Une des exigences pour occuper un poste de SAC était l'appartenance à l'Ordre professionnel des psychoéducateurs du Québec (OPPQ), à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), ou d'avoir un diplôme universitaire et un droit acquis pour l'exercice de l'activité réservée. Pour les usagers hébergés en ressources intermédiaire (RI), cet acte était dévolu aux psychoéducateurs liés à ces ressources.

Le processus clinique de l'établissement prévoit une concertation entre les professionnels impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du plan d'intervention en général, et de façon toute particulière pour les situations impliquant la détermination du PI. Il confère au SAC (ou au psychoéducateur pour les jeunes en RI) l'ultime responsabilité de cet acte réservé.

Une démarche a déjà été entamée par la Direction du programme jeunesse auprès des SAC afin de trouver des pistes de solution à bon nombre de difficultés nommées par le CM. Évidemment, les directions du programme jeunesse et des services multidisciplinaires s'engagent à poursuivre les efforts en ce sens, de concert avec les intervenants concernés et le CM.

En conclusion, les directions du programme jeunesse et des services multidisciplinaires ne sont pas d'avis que la position actuelle de l'établissement contrevient aux lois et règlements en vigueur. Il est à noter que différents SAC ont été visités par leur ordre professionnel et qu'aucun enjeu particulier n'a été rapporté à la Direction du programme jeunesse et à la Direction des services multidisciplinaires. Cependant, il y a certainement lieu de revisiter les orientations prises en 2012 à la lumière du nouveau contexte en cours au sein du réseau des services de santé et services sociaux. Les travaux en cours permettront de repositionner la détermination du plan d'intervention et de préciser les rôles attendus des différents acteurs concernés. Le CM sera un allié précieux pour soutenir les travaux.

Les membres échangent avec M^{me} Hill et M. Rocheleau sur les éléments suivants :

- les stratégies pour contrer les problèmes d'attractivité, de recrutement et de rétention des professionnels;
- les orientations prises en 2012 à revisiter à la lumière du nouveau contexte en cours au sein du réseau;
- le processus établi au CCSMTL pour s'assurer que les SAC sont membres en règle de leur ordre professionnel;
- les programmes de formation disponibles pour soutenir les professionnels;
- la révision de certains éléments dans l'organisation du travail des professionnels pour diminuer la pression.

13. Enseignement universitaire et recherche

13.1 Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche

Résolution 2019-03-20-66

Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement, présente ce point.

ATTENDU QU'en vertu de la mesure 4 du *Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (PAM)* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a l'obligation d'octroyer des privilèges de l'exercice de la recherche à tout chercheur au sein de l'établissement qui désire mener des activités de recherche ou collaborer à de telles activités;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement,

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique du Centre de recherche ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire leurs projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche;
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche, notamment en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'établissement en matière de recherche et d'éthique, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'établissement;
- S'assurer que tout le personnel qu'il supervise a complété la formation en éthique de la recherche et, s'il y a lieu, la formation sur les bonnes pratiques cliniques (BCP);
- S'assurer que le personnel de son équipe de recherche est pleinement informé et adhère à l'ensemble des

politiques, règlements et procédures des organismes subventionnaires et ceux en vigueur au CCSMTL;

- Respecter les décisions du comité d'éthique de la recherche qui aura approuvé leurs activités de recherche;
- Aviser le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à leur conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'établissement et leur centre de recherche dans leurs publications et leurs communications.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES

- Francine Ferland, Ph. D.
- Marie-Josée Fleury, Ph. D.

CENTRE AFFILIÉ UNIVERSITAIRE SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES (CREMIS)

- Céline Bellot, Ph. D.
- Estelle Carde, Ph. D.
- Catherine Chesnay, Ph. D.
- Philippe-Benoît Côté, Ph. D.
- Henri Dorvil, Ph. D.
- Sophie Dupéré, Ph. D.
- Sylvie Gendron, Ph. D.
- Nadia Giguère, Ph. D.
- Gabriel Girard, Ph. D.
- Baptise Godrie, Ph. D.
- Martin Goyette, Ph. D.
- Elisabeth Greissler, Ph. D.
- Roch Hurtubise, Ph. D.
- Lisandre Labrecque-Lebeau, Ph. D.
- Isabelle Laurin, Ph. D.
- Sue-Ann MacDonald, Ph. D.
- Christopher McAll, Ph. D.
- Greg Nielsen, Ph. D.
- Guillaume Ouellet, Ph. D.
- Marie-Pascale Pomey, Ph. D.
- François Régimbal, équivalence Ph. D.
- Jean-François René, Ph. D.
- Mireille Tremblay, Ph. D.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL

- Mylene Aubertin-Leheudre, Ph. D.
- François Aubry, Ph. D.
- Noémie Auclair Ouellet, Ph. D.
- Sylvie Belleville, Ph. D.
- Nicolas Berryman, Ph. D.
- Nathalie Bier, Ph. D.
- Benjamin Boller, Ph. D.
- François Champoux, Ph. D.
- Patricia Da Cunha Belchior, Ph. D.
- Serge Daneault, Ph. D.
- Francine Ducharme, Ph. D.
- Alexandru Hanganu, Ph. D.
- Benjamin Pageaux, Ph. D.
- Jacqueline Rousseau, Ph. D.
- Bernadette Ska, Ph. D.

INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

- Marie-Ève Clément, Ph. D.
- Chantal Cyr, Ph. D.
- Annie Devault, Ph. D.
- Sarah Dufour, Ph. D.
- Tonino Esposito, Ph. D.
- Sonia Hélie, Ph. D.
- Carl Lacharité, Ph. D.
- Vicky Lafantaisie, Ph. D.
- Lise Laporte, Ph. D.
- Catherine Laurier, Ph. D.
- Chantal Lavergne, Ph. D.
- Claire Malo, Ph. D.
- Dominique Meilleur, Ph. D.
- Geneviève Pagé, Ph. D.
- Daniel Paquette, Ph. D.
- Geneviève Parent, Ph. D.
- Marie-Joëlle Robichaud, Ph. D.
- Kristel Tardif-Grenier, Ph. D.
- Sophie Tremblay Hébert, Ph. D.
- Mathilde Turcotte, Ph. D.

14. Dossiers administratifs

14.1 Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux

M^{me} Julie Grenier, directrice adjointe au Bureau du président-directeur général adjoint – Partenariat et soutien à l'offre de service, présente ce point.

Résolution 2019-03-20-67

Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux (Cadre de référence régional)

ATTENDU QUE le présent cadre définit les modalités de collaboration et de partenariat avec les organismes communautaires et regroupements régionaux montréalais dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux (Milieu communautaire), et ce, dans le respect de leur autonomie (article 335 de la LSSSS) et des orientations gouvernementales du Cadre de référence en matière d'action communautaire;

ATTENDU QU'il a fait l'objet d'une révision complète avec les regroupements régionaux et les cinq CIUSSS;

ATTENDU QU'il a été déposé à la Table des présidents-directeurs généraux de la région de Montréal le 13 mars dernier;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux.

14.2 Bilan médias 2018-2019 et perspectives de l'année prochaine et présentation des gagnants de la première remise des Micros d'or du CCSMTL

Mesdames Emmanuelle Carrier, directrice adjointe des communications et des affaires juridiques, et Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présentent ce point.

La toute première édition de la demi-journée de reconnaissance des porte-paroles visant à souligner l'implication de nos ambassadeurs dans les médias se tenait le 15 février. Plus de 50 personnes ont pris part à cet événement appelé à devenir une tradition. L'équipe des relations médias du Service des communications a profité de l'occasion pour présenter son bilan média annuel, revenir sur les bons coups de l'année 2018 et présenter ses orientations pour 2019. Parmi ces bons coups, on retient le dîner avec Jérôme Ferrer pour les enfants de la DPJ, le reportage de TVA sur la clinique Urgence dépendance, le reportage de sept minutes de Radio-Canada sur le travail des préposés aux bénéficiaires en CHSLD, la une de La Presse+ sur le portrait du suicide à Montréal, et l'article du Journal 24H sur le secret du sucre à la crème de l'Hôpital Notre-Dame. Le point culminant de la journée a été la remise de seize micros

d'or aux porte-paroles s'étant le plus démarqués au cours de la dernière année. Cette première édition de la journée de reconnaissance des porte-paroles s'est conclue avec une conférence de Josée Boudreault, animatrice et conférencière, accompagnée de son conjoint Louis-Philippe Rivard, également conférencier, dans laquelle elle partage son histoire et sa façon de traverser les grandes et petites épreuves de la vie avec positivisme.

À la suite d'une question de M. Jean Chartier, M^{me} Carrier souligne que le CCSMTL reconnaît la grande importance et contribution des fondations et qu'il y a des liens à faire avec chacune des fondations dans les efforts de collecte de fonds. Plus précisément dans les efforts de communication, il est important d'associer à la fois les directions cliniques et les fondations. En terminant, M^{me} Carrier suggère que ce type d'enjeu soit adressé au comité liaison des fondations.

Avec la collaboration du Service des communications, M^{me} Bélanger est d'avis qu'il faut se doter d'une stratégie forte pour faire connaître davantage la mission et l'offre de services en dépendance.

M^{me} Ulrich remercie M^{mes} Carrier et Lévesque et félicite les récipiendaires des micros d'or.

14.3 Stratégie de titularisation des préposés aux bénéficiaires (PAB)

M^{me} Marie-Claude Lévesque, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ), présente ce point et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

Le bassin actuel des préposés aux bénéficiaires (PAB) est en diminution, et ce, malgré que nous en embauchions plus de 500 par année au prix d'importants efforts.

Voici quelques données illustrant la situation :

- Le CCSMTL compte plus de 2700 PAB à son emploi, dont 95 % œuvrent en hébergement ou en milieu hospitalier;
- 50 % de nos postes actuels sont temporairement comblés par des remplacements;
- Parmi les PAB embauchés, 20 % quittent après 6 mois, après 12 mois ils sont 4 % de plus et après 18 mois ils sont 8 % de plus, pour un total de 32 % sur 18 mois ;
- On note une hausse importante du temps supplémentaire pour les PAB, soit 50 % de plus que l'an dernier;
- Le marché de l'emploi est très compétitif;
- Des développements importants ont augmenté les besoins de façon considérable.

D'autre part, des établissements du Québec ont débuté des initiatives d'envergure en ce sens et un comité ministériel devrait bientôt présenter des mesures pour soutenir des travaux à l'échelle de la province.

Dans ce contexte, la DRHCAJ croit essentiel de se doter immédiatement d'une stratégie concertée à l'échelle organisationnelle, débutant par la titularisation des PAB. L'orientation du CCSMTL de se donner les moyens de stabiliser le personnel PAB en sur-structure, afin d'offrir des conditions plus attractives qui bénéficient à la clientèle, reflète la volonté de donner des moyens aux gestionnaires pour faire face au contexte difficile du marché de l'emploi.

La sur-structure créée doit permettre une économie en temps supplémentaire et main-d'œuvre indépendante par une gestion optimisée des horaires.

Parmi les étapes à venir, notons :

- Implication étroite souhaitée du syndicat local;
- Appropriation de la stratégie première phase par les gestionnaires de directions :
 - Évaluation d'un potentiel de sur-structure
 - Affichage
 - Collecte des intérêts
 - Ajustement des pratiques de gestion des horaires
 - Évaluation et ajustements
- Affichage de postes le 12 avril 2019;
- Évaluation des prochains chantiers avec d'autres titres d'emploi (septembre 2019).

En tout temps pendant l'exercice, la DRHCAJ s'assurera :

- Soutien des directions administratives :
 - Ressources financières
 - Ressources humaines, communications et affaires juridiques
 - Qualité, évaluation, performance et éthique
- Formation, outils et présence terrain d'experts de nos équipes;

- Dès qu'un poste ne trouve pas preneur à l'interne, il sera offert à l'externe.

14.4 Accessibilité des services de santé et des services sociaux en langue anglaise

M^{me} Julie Grenier, directrice adjointe au PDGA - Partenariat et soutien à l'offre de service, présente un état d'avancement sur le processus en cours portant sur la mise en place du Comité régional pour l'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes d'expression anglaise qui a été reportée à plusieurs reprises depuis 2016. L'aval a été donné par la Ministre le 15 février dernier afin que le comité régional soit formé au plus tard le 30 juin 2019. En effet, selon la LSSS (article 5109 et 520) et la LRSSS (article 108), le CCSMTL a le mandat de déterminer, par règlement, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs. La nomination finale des membres de ce comité relève également exclusivement du conseil d'administration du CCSMTL. Celui-ci doit toutefois consulter les autres établissements de la région dans la rédaction de ce règlement. Le CCSMTL a aussi choisi de consulter la communauté d'expression anglaise via le Quebec community groups network (QCGN) et le Community Health and Social Services Network (CHSSN), avec la participation de la présidente du Comité provincial pour l'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes d'expression anglaise.

M^{me} Grenier fait un survol des différentes étapes réalisés et à venir ce dossier :

Étapes franchies :

- Le 1^{er} février dernier, lors d'une conférence téléphonique réunissant les répondants régionaux du dossier d'accès aux services en langue anglaise, M. Iannick Martin a annoncé le début imminent des travaux visant à constituer les comités régionaux et que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'attendait à ce que ceux-ci soient formés au plus tard en juin 2019.
- Le 13 février, s'est tenue la rencontre régulière de la Table de coordination régionale pour l'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes d'expression anglaise. Lors de cette rencontre, M. Martin a été invité à présenter le mandat du CCSMTL dans la création du Comité régional et à répondre aux questions des répondants des 10 établissements. Un sous-comité de travail a été formellement créé, à l'initiative du CCSMTL, avec le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de Montréal (CCOMTL) et le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (COMTL). Les autres membres ont été invités à se joindre à ce sous-comité de travail et les répondants du CHU Ste-Justine et du CUSM se sont joints. Un calendrier des étapes pour la mise en place du Comité régional a également été proposé et accepté (voir échéancier joint).
- Le 18 février, une première séance de travail s'est déroulée en vue de rédiger le projet de règlement. Une première ébauche proposée par le CCSMTL a été présentée et fait l'objet de bonification.
- Une seconde séance s'est déroulée le 21 février.
- Le 13 mars, le mandat de la Table de coordination régionale sur l'accès aux services de santé et services sociaux en langue anglaise a été formalisé auprès de la Table des présidents-directeurs généraux et un état d'avancement des travaux concernant la création du Comité régional a été présenté. La Table de coordination régionale jouera notamment un rôle de facilitant dans les communications entre le Comité régional et les 10 établissements.
- Le 4 mars 2019, vérification par le contentieux visant à s'assurer que le contenu du projet de règlement respecte la loi et la charte ainsi que le transfert du contenu dans un format pour consultation.
- Le 13 mars 2019, rencontre d'échange entre la PDG du CCSMTL, M^{me} Sonia Bélanger, accompagnée des membres du conseil d'administration du CCSMTL M^{me} Marlene Jennings et M. Michael Udy, et de M^{me} Julie Grenier, directrice adjointe au PDGA, Partenariat et soutien à l'offre de services du CCSMTL, avec les représentants de l'organisme *Quebec Community Groups Network*, M^{me} Sylvie Martin-Laforge, directrice générale, M. Geoffrey Chambers, président et M. Eric Maldoff, président du comité permanent sur les services de santé et des services sociaux.
- Le 18 mars, une séance de travail réunissant M^{me} Julie Grenier, directrice adjointe au PDGA, Partenariat et soutien à l'offre de services du CCSMTL, M^{me} Florente Démosthène, conseillère-cadre, Partenariat et Diversité du CCSMTL, M^e Anne Marquis, Contentieux du CCSMTL avec M. Eric Maldoff, président du comité permanent sur les services de santé et des services sociaux du QCGN et M^{me} Sara Saber-Freedman, présidente du Comité provincial pour l'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes d'expression anglaise afin de bonifier le projet de règlement portant sur le Comité régional pour les programmes d'accès aux services de santé et services sociaux en langue anglaise de Montréal.

Étapes à venir :

- 19 au 22 mars, ajustement du projet de règlement par le Contentieux du CCSMTL.
- 25 au 29 mars, validation de la proposition par le QCGN et le CHSSN.

- 1^{er} au 5 avril, ajustement du projet de règlement.
- 8 au 12 avril, le projet de règlement sera soumis à la consultation des autres établissements de Montréal.
- 15 au 19 avril, derniers ajustements au projet de règlement et validation par le Contentieux du CCSMTL
- Le règlement sera ensuite soumis pour approbation au conseil d'administration du CCSMTL lors d'une réunion spéciale dans la semaine du 22 avril.
- L'appel de candidatures pourra avoir lieu durant du 29 avril au 24 mai.
- Le comité de sélection procédera à l'évaluation des candidatures reçues du 27 mai au 21 juin. Ce comité sera composé d'un représentant du Comité de gouvernance, du membre indépendant du conseil d'administration du CCSMTL, de deux personnes proposées par le QCGN et le CHSSN, ainsi que d'un ancien doyen de la Faculté de médecine de l'Université McGill.
- Les candidatures retenues seront soumises pour approbation lors d'une réunion spéciale du conseil d'administration du CCSMTL la semaine du 24 juin.

14.4 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

Résolution 2019-03-20-68

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec Ajout de signataires

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de s'assurer qu'il y ait un nombre suffisant de signataires pour répondre aux demandes concernant les installations visées.

ATTENDU QUE la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	Ducharme	Mario
94405	Fonctions régionales (ASSS)	Palmieri	Sandra

Résolution 2019-03-20-69

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec Retrait de signataires

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ATTENDU QUE la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestent, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
Hôpital Notre-Dame			

08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	Souchon	Frédérique
----------------------------	--------------------	---------	------------

15. Dossiers cliniques

15.1 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020 – Bilan des réalisations 2018-2019 et actualisation 2019-2020

M. Yves Bergeron, adjoint à la direction DI-TSA et DP, présente ce point.

Dans le but de guider l'ensemble de la société québécoise et de mobiliser tous ses acteurs, le gouvernement du Québec a adopté en 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Cette loi exige des organismes gouvernementaux la production d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Or, depuis l'entrée en vigueur de la loi 10, le CCSMTL a acquis le statut d'organisme gouvernemental et a, par conséquent, l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, de le rendre public, de procéder à une reddition de compte annuelle ainsi qu'à son actualisation.

Afin de répondre à cette obligation, plusieurs étapes ont été réalisées :

- Nomination d'un coordonnateur et responsable du dossier (décembre 2015)
- Constitution d'un comité de travail (hiver/printemps 2016)
- Réalisation d'un diagnostic et priorisation des obstacles (automne 2016)
- Rédaction du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020 précisant les axes d'intervention répartis en 5 volets (janvier-février 2017)
- Présentation au comité de direction et adoption du plan d'action par le conseil d'administration (mars 2017)
- Réception de l'analyse du plan d'action produite par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) (18 août 2017)
- Réception de la lettre du sous-ministre adjoint, précisant l'obligation du CCSMTL (21 septembre 2017)
- Bilan des travaux et ajustements en fonction des commentaires reçus du MSSS et de l'OPHQ
- Approbation du « Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020 – Bilan des réalisations 2017-2018 et actualisation 2018-2020 » par le comité de direction et adoption par le conseil d'administration (mars 2018)
- Publication et mise en ligne ; poursuite de la mise en œuvre
- Approbation du « Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020 – Bilan des réalisations 2018-2019 et actualisation 2019-2020 » par le comité de direction (février 2019)

Quelques discussions ont lieu avec M. Bergeron qui précise les éléments suivants :

- Les enjeux ont été adressés pour identifier des mesures au plan d'action. De façon globale, la proportion des personnes handicapées à l'emploi du CCSMTL demeure un enjeu.
- M^{me} Anne Pelletier, ayant une déficience visuelle, est une personne ressource importante au sein du comité.

Résolution 2019-03-20-70

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020 – Bilan des réalisations 2018-2019 et actualisation 2019-2020

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a pour mission d'offrir des services de santé et services sociaux généraux et spécialisés en s'assurant de les rendre accessibles, efficaces, efficients, de qualité et adaptés aux besoins des québécois.

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a, de par son statut d'organisme gouvernemental, l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, de le rendre public, de procéder à une reddition de compte annuelle et de voir à son actualisation.

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal s'engage à réduire les obstacles pouvant freiner la participation sociale des personnes handicapées.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020 – Bilan des réalisations 2018-2019 et actualisation 2019-2020* tel que présenté.

16. Questions diverses

Aucun point n'est ajouté.

17. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 8 mai, à 18 h à l'Hôpital Notre-Dame situé au 1560, rue Sherbrooke Est à Montréal.

18. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

19. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 20 mars 2019 à 20 h 55.

(Original dûment autorisé)

(Original dûment autorisé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire